



Maaf:"l'assureur qui assure pas!!!"

Par **électronlibre**, le **22/08/2011** à **02:10**

Bonjour,

Bonjour,

J'ai eu un AVP en voiture en allant travailler; Mon assureur est intervenu pour l'assistance au véhicule uniquement, et me dit que mon assurance conducteur ne marche pas dans le cas d'un AT;

Donc aucune indemnisation matérielle ni financière malgré la perte d'une de mes mains et mon véhicule; (obligation de constitution de partie civile contre les responsables des travaux-gravillonnage-route impraticable-mal signalé)

Pourtant, il exécute ma responsabilité entière et après 25 ans de permis sans accident et bonus bon conducteur à vie à la Maaf, il me met un malus qui me fait revenir au statut jeune conducteur et ma cotisation annuelle est conséquente!

Comment se fait-il que je perde tout alors qu'il n'est intervenu pour rien??? comment se fait-il qu'il était prêt à me donner 4600 euro d'aide à ma prothèse et qu'il la retire car un organisme me la prend à 100%? et qu'à côté de ça, pas 1 cent ni d'aide matérielle au rachat d'un nouveau véhicule...

cordialement.